KEOLA CONSULTING
Société de commissariat aux comptes membre de la
Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris
14 rue Scandicci 93500 Pantin
e-mail : hessoucalixte@net-c.com
Téléphone : 06 72 39 44 26

APPORTS EN NATURE

A LA SOCIETE

ABHM

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

36 RUE DE LA MARNE 78800 - HOUILLES

En cours d'immatriculation

Le 19 janvier 2023

I. Introduction 3
II. PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS 3
II.1 PRESENTATION DE L'OPERATION 3
II.1.1 Parties concernées 4
II.1.2 But et contexte de l'opération 4
II.1.3 Modalités de l'opération 4
II.2 EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS 5
II.2.1 Evaluation des apports 5
II.2.2 Rémunération des apports 5
III. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS 5
III.1 DILIGENCES EFFECTUEES 5
III.2 APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS 5
IV. CONCLUSION 6

KEOLA CONSULTING
14 RUE SCANDICCI 93500 PANTIN
844 888 305 R.C.S. PARIS

I. Introduction

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'associé fondateur de la société **ABHM,** le **03 janvier 2023**, concernant l'apport des biens suivants :

-Remorque de marque LECITRAILER immatriculée EE 878 LN évaluée à….15000 euros
-Remorque de marque LECITRAILER immatriculée EE 185 JG évaluée à….15000 euros
Total des apports en nature……..……30000 euros

J'ai établi le présent rapport prévu à l'article L225-14 du Code de Commerce.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de cette mission en vous précisant qu'à aucun moment je ne me suis trouvé dans l'un quelconque des cas visés par les dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercices des fonctions.

Les éléments apportés sont définis dans le projet de statuts qui m'ont été soumis.
Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de son apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Les diligences mises en œuvre sont destinées à apprécier la valeur des apports, à m'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à créer par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

II. PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

II.1 PRESENTATION DE L'OPERATION

Le projet de statuts dont vous avez eu connaissance contient les éléments essentiels et détaillés devant vous permettre d'apprécier en connaissance de cause la réalité de l'opération qui est soumise à votre approbation.

Mon rapport complète et précise le cas échéant ces informations, en mettant en évidence les contrôles et vérifications que j'ai effectués.

II.1.1 Parties concernées

- Société bénéficiaire

La société **ABHM** est une **société par actions simplifiée unipersonnelle** en cours de formation, qui aura à la suite des apports en nature prévus et de la présente opération un capital de **30 000 euros** divisé en **300 Actions de 100 € euros** chacune de valeur nominale, dont le siège social sera **36 RUE DE LA MARNE 78800 - HOUILLES**, et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **VERSAILLES**.

La société aura pour objet :

- **Transports de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs, destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules excédant 3,5 tonnes ainsi qu'achat, vente et location de véhicules sans chauffeur.**

- L'apporteur :

M. AIT HAMID Brahim,

De nationalité : italienne

Né le 05/05/1971 à TAMAITE (MAROC)

Demeurant 36 RUE DE LA MARNE 78800 - HOUILLES,

II.1.2 But et contexte de l'opération

Les apports qui m'ont été soumis ont pour objet de valoriser le matériel apporté en pleine propriété par **M. AIT HAMID Brahim.**

II.1.3 Modalités de l'opération

M. AIT HAMID Brahim, apporte à la société les biens suivants:

-Remorque de marque LECITRAILER immatriculée EE 878 LN évaluée à… 15000 euros
-Remorque de marque LECITRAILER immatriculée EE 185 JG évaluée à….15000 euros
Total des apports en nature…….30000 euros

Evalués à un montant total de **30 000 euros**, et rémunérés par l'attribution à l'apporteur de **300 actions** nominatives.

Sur le plan juridique, l'opération d'apport sera réalisée dans le cadre du régime prévu par l'article L225-14 du Code de commerce.
Sur le plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de l'article 810I du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement, et sous le régime fiscal prévu par l'article 150-0B du Code Général des Impôts en matière d'impôts directs.

II.2 EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

II.2.1 Evaluation des apports

Le matériel a été évalué à **30 000 euros** :

Cette valorisation a été effectuée sur la base du coût engagé par l'apporteur pour l'acquisition du **matériel.**

II.2.2 Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, il sera attribué **300** actions, d'une valeur nominale de **100 euros** chacune, à l'apporteur **du matériel**, la répartition des apports sera effectuée de la manière suivante :

- **300 actions** pour **M. AIT HAMID Brahim.**

III. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

III.1 DILIGENCES EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes, pour apprécier la valeur des apports. J'ai en particulier effectué les travaux suivants :

- Prise de connaissance de l'opération proposée et du contexte dans lequel elle se situe, et analyse des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- Examen du projet de statuts et des documents juridiques concernés par l'opération ;
- Examen des données du coût d'acquisition du matériel ;
- Contrôles des modalités juridiques de détention des droits et biens apportés.

III.2 APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

- Le **matériel** a été valorisé sur la base de leur coût d'acquisition fixé en fonction des montants facturés par le vendeur.
- Le **matériel** correspond au prix de marché exigé pour un **matériel** ayant des particularités similaires.
- Les travaux effectués n'ont pas révélé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur des apports retenue.

IV. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à **30 000 euros** n'est pas surévaluée et est au moins égale à la valeur au nominal des actions à créer par la société **ABHM.**

Fait à Pantin, le 19 janvier 2023

Le Commissaire aux apports

Monsieur **Calixte Paulin HESSOU**
Président de KEOLA HESSOU
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

